

## ARRÊTÉ N°2026-069

**OBJET** : Circulation véhicules anciens

**Week-end des 30 -31 mai 2026**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les dispositions du Code de la Route et celles du Code Pénal,

**VU** la demande de l'association A2M, en date du 25 mars 2026,

**Considérant** qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

### ARRETE

**Article 1** : Dans le cadre d'un week-end festif sur la commune, l'association A2M organise des balades en voitures anciennes, les 30 et 31 mai 2026.

**Article 2** : Des places de stationnements seront interdites dans le centre bourg, afin de permettre la circulation des véhicules anciens,

- Le samedi 30 mai de 14h à 17h30
- Le dimanche 31 mai de 10h à 12h et de 14h à 16h30

Les rues concernées sont : rues de l'étang, du four banal, dorée, aux chevaux, blavon, de la minotais et chemin des douves (voir plan joint au présent arrêté).

**Les samedi 30 mai de 15h à 18h30 et dimanche 31 mai de 10h à 17h, les rues du pavement, Heurtault et place Veillard fermées à la circulation, comme mentionné en jaune sur le plan joint au présent arrêté.**

**Article 3** : les organisateurs devront prendre les mesures adéquates pour permettre l'accès aux secours.

**Article 4** : Le stationnement sera interdit et déclaré gênant, au droit de la manifestation.

**Article 5** : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

**Article 6** : Monsieur le Directeur Général des services de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, la Direction des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Autonome Territoriale de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fait à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, le 30 mars 2026

Le Maire

Jérôme BÉGASSE



# 2ÈME WEEK-END FESTIF À SAINT-AUBIN DU CORMIER

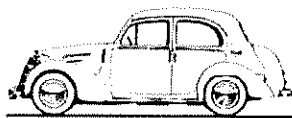
## 30 & 31 Mai 2026

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par nos soins



### Samedi 30 Mai



### Dimanche 31 Mai

14h00 Accueil des participants

15h00 Animations:

\* Baptêmes de véhicules anciens

\* Visite avec un guide de St Aubin

\* concours de Palais

19h00 Collation du soir

20h00 Repas Bien mérité

09h00 Arrivée sur site, Café & viennoiseries

10h30 Balade du premier 1/2 groupe

11h30 Collation du midi

12h00 Pique-nique

14h30 Balade du 2ème 1/2 groupe

17h00 Café du départ avant dispersion !

**Pour tous Renseignements contact par SMS uniquement.**

**Didier au 06 21 87 21 68**

